

**Décision n° 13793 du 4 octobre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ2128036S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14790 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032321S) ;

Vu la décision n° 43222 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032318S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2021 :

Renaud	Patrick	NIGEND : 164 992
---------------	---------	------------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2021 :

Barbereau	François	NIGEND : 163 112
Parnet	Marc	NIGEND : 158 084
Pitard	Bruno	NIGEND : 155 339

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2021 :

Gibus	Nicolas	NIGEND : 374 409
Cabellan	Luc	NIGEND : 160 513
Perrocheau	Thomas	NIGEND : 354 806

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 octobre 2021.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
E. Bio Farina*